

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24/08/2015

Présents : RENAULT Claudy, THIBAUD Jean-Michel, MARSAUD Christian, PREAU Jean, BARBOT Eric, CHATEVAIRE Bernadette, COUSIN Agnès, PELLETEUR Lionel, RENAUDIN Jean-René, GUILLEMET Michel, DECHAUME Régis, VENDE Sabine formant la majorité des membres en exercices.

Monsieur DELAHAYE Philippe a donné procuration à Monsieur MARSAUD Christian

Monsieur GUILLEMET Michel a été élu secrétaire

Monsieur le Maire fait lecture du précédent compte rendu, il est validé par les membres présents.

1) ACHAT D'UNE PARCELLE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sa rencontre avec monsieur BAUD Michel propriétaire de la parcelle AI 109 d'une superficie de 750m² située impasse du Foyer Rural. Ce terrain jouxte l'école et la salle des fêtes, il est donc très bien situé pour l'éventuelle implantation de la bibliothèque.

Il accepterait de vendre ce terrain moyennant la somme de 20€ le mètre carré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acheter la parcelle AI 109 d'une superficie de 750 m² située impasse du foyer rural moyennant la somme de 20€ le mètre carré. Les frais d'acte seront à la charge de la commune. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte. Cette somme sera inscrite au compte 2111.

2) PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Le Maire expose que le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un instrument de définition, de programmation et de pilotage en matière d'habitat : document de synthèse, il formalise les politiques locales de l'habitat dans toutes les composantes sur le territoire communautaire.

Il est établi pour une durée de 6 ans, et fixe pour cette période les objectifs quantitatifs et qualitatifs permettant de répondre aux besoins en logements et à la demande de la population, tout en favorisant le renouvellement de l'offre et la mixité sociale.

Le projet de PLH de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise a été élaboré en concertation étroite avec les communes, L'Etat et l'ensemble des partenaires associés, à l'occasion de plusieurs réunions de travail et de pilotage.

Il se compose :

- d'un diagnostic sur le marché local du logement et sur les conditions d'habitat ;
- d'un document d'orientations stratégiques comprenant l'énoncé des principes et des objectifs du programme ;
- d'un programme d'actions détaillé.

Le diagnostic met en évidence les caractéristiques suivantes :

La démographie

- Une dynamique démographique positive, essentiellement due à l'arrivée de nouveaux habitants ;
- Un solde naturel positif mais faible ;
- Des projections visant une accélération de la croissance démographique ;
- Une population âgée et vieillissante ;
- Une stabilisation des effectifs scolaires du premier degré depuis 2008 ;
- Des petits ménages toujours plus nombreux et de plus en plus de ménages à loger.

Le contexte socio-économique

- Une économie fragile ;
- Un indicateur de chômage qui augmente, mais qui reste relativement bas ;
- Un niveau de vie des ménages plus faible que sur le reste du département ;
- Une bonne desserte routière ;
- Un territoire fonctionnant avec les agglomérations des Fontenay le Comte et de Niort.

Le logement

- Un parc de logements principalement composé de résidences principales ;
- Un net recul de la construction neuve depuis 2008 ;
- Un marché immobilier local plutôt détendu ;
- Une large majorité de propriétaires occupants ;
- Un parc de logements anciens ;
- Des attentes dans les travaux d'économie d'énergie et d'assainissement individuel, Développement de la précarité énergétique et de l'indécence ;
- Des besoins d'adaptation de logements pour personnes âgées du fait de la population vieillissante.

Le foncier

- Un mode de construction consommateur d'espace ;
- Un marché local non tendu ;
- Une tendance à la diminution de la taille des lots à bâtir ;
- Une production de terrain à bâtir en lotissement majoritairement d'initiative publique ;
- Des outils de planification de plus en plus utilisés pour maîtriser le développement des communes ; des contraintes d'urbanisme très marquées.

A partir de ce diagnostic et s'appuyant sur un partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'habitat, le projet de PLH définit **quatre grandes orientations** :

ORIENTATION 1 : Maintenir et attirer de jeunes ménages pour renouveler la population

ORIENTATION 2 : Soutenir l'amélioration des logements existants ;

ORIENTATION 3 : Mieux maîtriser le foncier

ORIENTATION 4 : Accompagner le vieillissement de la population

Ces orientations ont été déclinées en **19 actions** réparties en 6 thématiques :

1. Accompagner la rénovation des logements chez les propriétaires occupants
2. Soutenir la création de logements locatifs à loyers encadrés
3. Améliorer le cadre de vie des ménages
4. Accompagner le parcours résidentiel des ménages
5. Favoriser les économies d'énergie et le développement durable
6. Suivi du PLH

Le programme d'actions comprend 7 actions déjà mises en place dans le cadre de l'Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) actuellement en cours.

Suite à la saisine de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, les 16 communes de son territoire rendent un avis sur le projet arrêté dans un délai de deux mois.

Au vu de ces avis, une délibération sera à nouveau soumise au conseil communautaire pour amender en tant que besoin le projet de PLH qui sera alors transmis au Préfet. Ce dernier sollicitera l'avis du Comité régional de l'habitat (CRH).

Au terme de ces consultations, le PLH sera proposé au conseil communautaire pour adoption.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote,

EMET un avis favorable par 13 oui sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016-2022 arrêté par la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise comprenant le diagnostic, les orientations stratégiques et le programme d'actions, décliné en 18 fiches, ainsi que sur les moyens à mettre en place.

CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

3) INTERVENTIONS MUSIQUE ET DANSE

Notre commune a organisé les interventions Musique et Danse en milieu scolaire pour l'année scolaire 2014/2015. Cette action a permis aux élèves des écoles primaires de bénéficier de 8 séances d'une heure sur un trimestre :

- en éveil musical par le chant pour les élèves de cycle 2 (GS, CP et CE 1)
- en ateliers de pratique collective pour les élèves du cycle 3 (CE 2, CM 1 et CM 2).

Le Conseil Départemental subventionne ces actions à hauteur de 10€ par élève pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'une part de reconduire les interventions Musique et Danse en milieu scolaire pour l'année 2015/2016 et d'autre part sollicite une subvention du Conseil Départemental.

4) LE CLUB MAGEL

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que la commune a l'habitude d'adhérer au club MAGEL « utilisateurs Magnus ». En effet, cette adhésion de 38€ au titre de l'année 2015 permet de bénéficier de tarifs plus intéressants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'adhérer au club MAGEL soit un montant de 38€ pour l'année 2015. Cette somme sera inscrite au compte 6281 du budget 2015.

5) MOTION DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION DES MAIRES

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de XANTON-CHASSENON rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de XANTON-CHASSENON estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de XANTON-CHASSENON soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

6) VIREMENTS DE CREDITS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'effectuer les virements de crédits listés ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60621 Combustibles	1000,00€	0,00€	0,00€	0,00€
D-60622 carburant	0,00€	1000,00€	0,00€	0,00€
D-60631 Fournitures entretien	0,00€	500,00€	0,00€	0,00€
D-60632 fournitures petit équipement	1000,00€	0,00€	0,00€	0,00€
D-6064 fournitures administratives	700,00€	0,00€	0,00€	0,00€
D-6232 fêtes et cérémonies	0,00€	1300,00€	0,00€	0,00€
D-6262 Frais de télécommunication	0,00€	600,00€	0,00€	0,00€
D-627 services bancaires et assimilés				
Total D 011 charges caractère général	2700,00€	3900,00€	0,00€	0,00€
D 6455 Cotisations assurance personnel	0,00€	275,00€	0,00€	0,00€
Total D 012 charges personnel frais assimilés	0,00	275,00€	0,00€	0,00€
D 022 dépenses imprévues fonctionnement	3975,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total D 022 dépenses imprévues	3975,00€	0,00€	0,00€	0,00€
D-6681 indemnité remboursement anticipé	0,00€	2500,00€	0,00€	0,00€
Total 66 charges financières	0,00€	2500,00€	0,00€	0,00€
TOTAL FONCTIONNEMENT	6675,00€	6675,00€	0,00	0,00€
INVESTISSEMENT				
D 1641 emprunts en euros	0,00€	114315,00€	0,00€	0,00€
R 1641 emprunts en euros	0,00€	0,00€	0,00€	114315,00€
Total 16 Emprunts et dettes assimilées	0,00€	114315,00€	0,00€	114315,00€
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00€	114315,00€	0,00€	114315,00€
Total Général	114315,00€		114315,00€	

Pour information : la consommation du poste carburant :

Année 2013 : 1985,44€

Année 2014 : 2030,98€

Année 2015 de janvier à Août 3347,62€

7) REBOURSEMENT ANTICIPE D'UN PRET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a la possibilité de rembourser par anticipation le prêt réalisé en 2013 pour l'achat de l'atelier communal d'un montant de 120000€.

Le capital restant dû en septembre 2015 est de 109 315,71€

Intérêts : 349,51€

Indemnités pour remboursement anticipé : 5465,78€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de rembourser par anticipation le prêt 39353/200586 04 contracté en 2013 auprès du crédit mutuel aux conditions listées ci-dessus. Monsieur le Maire est chargé de veiller à cette opération.

8) RESTITUTION D'UNE SEMAINE DE VACANCES

Monsieur et Madame ABELLI louent chaque année le gîte 311 pour deux ou trois semaines et ceci depuis plus de dix ans.

Cette année, leur fils a été victime d'un accident, ils ont donc dû repartir au bout de cinq jours de vacances.

Monsieur le Maire propose donc de leur rembourser la deuxième semaine de vacances soit 295€. Ils nous ont d'ailleurs fournis les justificatifs des urgences.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte de reverser à Monsieur et Madame ABELLI la somme de 295€. Monsieur le Maire est autorisé à procéder au remboursement.

9) TARIF GITE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un seul gîte a été loué cette année pendant la saison estivale.

Une dame et ses trois enfants se sont présentés à la mairie ce matin à la recherche d'un logement d'urgence. Monsieur le Maire a donc pris l'initiative de leur laisser le gîte 307 pour éviter qu'ils ne dorment dehors.

Il propose donc de fixer le loyer d'Août à 320€. Cette somme sera proratisée au nombre de jours d'occupation du gîte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision prise par Monsieur le Maire et fixe le loyer d'Août pour le gîte 307 à 320€. Le loyer de la locataire sera calculé aux nombres de jours de présence dans le gîte. La caution est fixée à 285€.

10) CHEMIN DU DESERT

Monsieur le Maire fait savoir que les pompiers nous ont interpellés car ils ont eu des difficultés à trouver la maison de l'un de nos administrés qui faisait un malaise.

La maison se situe au lieudit la tabac. Or, ce village compte plusieurs maisons situées de part et d'autre de la route départementale 15. Une partie se situe sur le chemin rural N°3 de Denant à Fontenay et l'autre partie sur le chemin d'exploitation de la tabac à Darlais, d'où la confusion.

Monsieur le Maire propose donc de donner le nom **de chemin du désert** à la partie du chemin d'exploitation de la Tabac à Darlais où sont situées les maisons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'appellation : Chemin du désert. Monsieur le Maire est autorisé à faire les démarches qui s'imposent

11) INFORMATIONS DIVERSES

a) BIBLIOTHEQUE :

Monsieur RENAULT fait part de la visite de l'architecte des bâtiments de France et du CAUE relative à la transformation des caves du prieuré en bibliothèque. Madame MERY, architecte de l'ABF demande à ce que le trottoir soit élargi soit un surcoût de 150000€. Puis elle demande différentes études préalables. Les exigences sont multiples, les délais de construction de la bibliothèque vont donc s'allonger et le coût de restauration va être multiplié par deux ou trois.

Monsieur RENAULT pense qu'il est préférable d'annuler ce projet et de construire la bibliothèque sur le terrain impasse du Foyer Rural. Le Conseil Municipal émet un avis favorable même s'il déplore les exigences de l'architecte des bâtiments de France qui risquent de conduire à la dégradation au fil des années des caves. Le projet au prieuré est abandonné.

b) RECRUTEMENT D'UN AGENT

Philippe MARSAUD rejoint les effectifs du Conseil Départemental au 14/09/2015. Il travaillera à l'agence routière.

Une annonce a été passée sur le site de la maison des communes. 40 candidats ont adressé une lettre.

Monsieur le Maire reçoit toutes les personnes qui correspondent au profil du poste. Plusieurs personnes d'autres régions ont aussi postulé. Monsieur RENAULT doit les contacter afin de savoir s'ils sont prêts à se déplacer pour un entretien. Le Conseil Municipal sera informé du choix.

Le Conseil Municipal souhaite organiser un pot de départ pour Philippe MARSAUD. Il refuse.

c) AMENAGEMENT PIETONNIER

Monsieur THIBAUD présente le plan et le chiffrage de l'aménagement piétonnier à Chassenon le bourg. Trois tarifs s'offrent à nous et ceci en raison des trois types de revêtements chiffrés :

Le 1^{er} à 7€ du m2 soit 3500€

Le 2^d à 25€ du m2 soit 21000€

Le 3^{ème} 7,50€ du m2 soit 13000€.

La diminution de la largeur de la voie avec de la résine permet de limiter la vitesse des véhicules. Il faut donc lancer l'appel d'offres, et le choix des matériaux sera défini ultérieurement.

d) GITES

Le bilan de la saison est catastrophique. La baisse de la location s'est fait ressentir lorsque le label est passé de gîtes de France à Clévacances. Puis depuis janvier 2015, nous ne sommes plus labellisés. Il faut aussi revoir les équipements et démarcher les comités d'entreprises de la région Parisienne. .

Une visite des gîtes par le Conseil Municipal est prévue le 02 septembre 2015 à 19H30.

e) DOCUMENT UNIQUE

Le document unique a été rédigé depuis plus de 8 ans. Il y a des modifications à apporter. Nous disposons maintenant d'un logiciel mis à disposition par notre assureur. Messieurs RENAULT, DELAHAYE et GUILLEMET vont travailler sur ce dossier après le 15/09/2015.

f) JOURNEE DU 09/09/2015

Le mouvement Foi et lumière, dont l'action est vouée principalement aux personnes ayant un handicap mental et à leurs familles, organise un tour de Vendée à pied. Il débutera le 5 septembre à FONTENAY LE COMTE et s'achèvera le 20 à la ROCHE SUR YON.

Dès que monsieur RENAULT a eu connaissance du projet, il s'est rapproché des organisateurs et a réservé la journée du 09 septembre pour la commune de XANTON-CHASSENON. L'étape va du CHAMP ST PERE au BERNARD. Jean-René RENAUDIN et Stéphane BEURTHE seront transportés en joëlettes. Une vingtaine de personnes de XANTON ont répondu à l'appel de Monsieur le Maire. Une autre personne sera transportée (ancien collègue de Valérie BEURTHE). Un véhicule transportera les fauteuils de Jean-René et de Stéphane ainsi que le pique-nique préparé par Agnès, notre cantinière. Une information sera transmise à tous les participants.

- g) **Sous-Sol de la salle des fêtes** : Il manque des salles pour les TAP, monsieur le Maire propose donc d'aménager la partie réserve du sous-sol de la salle des fêtes. Il faut créer deux autres ouvertures. Une déclaration préalable a été déposée auprès du service ADS.
- h) **TAP** : Les enfants de maternelle seront répartis en deux groupes. L'un avec Sylvie BŒUF et Madame BOCHE, l'autre avec Sylvie GRELET et Madame JAFFRE. Ils feront tous des activités d'éveil et des jeux de sociétés. Le contrat de Claire PERRIN prend fin début septembre, elle ne sera pas remplacée. Alexis GRASSET s'occupera de l'activité PING PONG.
- i) **La journée citoyen** est prévue le 19/09/2015. Il est prévu de nettoyer les tables et les chaises de la salle des fêtes, de désherber les abords du terrain de sport, de déménager le sous-sol de la salle « Robert Moreau », de déménager l'annexe de l'atelier communal, de peindre les portes de l'église et de la sacristie, de monter le poulailler, de préparer le repas du midi pour tous les bénévoles. Un courrier sera adressé à toute la population.
- j) **Tennis de table** : Monsieur LE GOVIC a donné sa démission de la présidence du club de tennis de table. Les adhérents présents à la réunion ne souhaitent pas reprendre la présidence. Le club a donc été dissous. Plusieurs enfants veulent continuer le tennis de table le mercredi après-midi, monsieur le Maire propose donc que la commune reprenne l'activité. Elle demanderait aux familles une cotisation pour pallier aux frais de fonctionnement et elle rémunérerait Monsieur GRASSET 22€ brut de l'heure. Monsieur le Maire pose donc la question au conseil municipal qui rejette cette proposition estimant qu'il est préférable que ce soit une association qui reprenne la gestion du club.
- k) Il faut proposer un autre local à L'APE pour y stocker du matériel. Monsieur le Maire propose la salle attenante à l'atelier communal du côté du chemin de la bassée. L'APE utilise à l'heure actuelle, le garage de l'école et une partie du sous-sol de la salle « Robert Moreau ».
- l) L'appartement situé à côté de l'atelier communal pourrait servir à stocker les tables et les chaises des associations.
- m) L'abribus place de la mairie est en très mauvais état. Il faut le remplacer de toute urgence. Le Conseil Départemental ne subventionne plus ce type d'aménagement. Il faudra demander des devis et le remplacer dès que possible.
- n) Sylvie BŒUF peut prétendre à la médaille d'honneur du travail pour ses 20 années de services. Il faut prévoir une date pour la remise du diplôme et de la médaille.

